



18 Octobre 2023

**Objet : Résolution 51/35 - Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall.**

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous inviter à contribuer à la recherche et au rapport que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) prépare conformément à la résolution 51/35 du Conseil des droits de l'homme intitulée "Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall". Dans la résolution susmentionnée (paragraphe 13), le Conseil a demandé au Haut-Commissariat de solliciter les vues des États, des titulaires de mandat des Nations Unies concernés, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents, des organisations non gouvernementales et des autres parties prenantes concernées, y compris la société civile et les communautés touchées, afin d'établir un rapport sur les difficultés et les obstacles qui entravent la pleine réalisation et le plein exercice des droits de l'homme du peuple marshallais, et qui découlent de l'héritage nucléaire, et de soumettre ce rapport au Conseil des droits de l'homme lors de sa cinquante-septième session. Par conséquent, le Bureau serait reconnaissant de recevoir vos contributions au rapport par courriel à [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org) avec copie à [raphael.pangalangan@un.org](mailto:raphael.pangalangan@un.org) au plus tard le 31 janvier 2024.

Lors de la préparation de vos contributions, le HCDH vous invite à répondre, le cas échéant, au questionnaire ci-joint. Pour des raisons environnementales, les contributions électroniques ne dépassant pas cinq pages sont encouragées. Veuillez soumettre votre contribution en MS Word ou dans un format compatible, dans l'une ou l'autre des langues de travail officielles des Nations unies (français ou anglais). Les contributions reçues seront publiées sur notre site web, à moins que leur caractère confidentiel ne soit clairement spécifié.

Je saisis cette occasion pour vous remercier par avance de l'attention que vous porterez à cette question.

Meilleures salutations,

Benjamin Schachter

Coordinateur, Unité Environnement et Changement climatique

A : Tous les départements, organes, fonds et programmes des Nations Unies  
fonds et programmes des Nations Unies, les agences spécialisées,  
les institutions financières internationales et les institutions commerciales multilatérales;  
les institutions nationales des droits de l'homme  
les organisations de la société civile et les autres parties prenantes concernées

**Questionnaire relatif à la résolution 51/35 du Conseil des droits de l'homme sur  
l'assistance technique et le renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur  
les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall**

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir les points de vue des titulaires de mandat des Nations Unies concernés, des agences, fonds et programmes des Nations Unies concernés, des organisations non gouvernementales et des autres parties prenantes concernées, y compris la société civile et les communautés affectées, afin de préparer un rapport sur les défis et les obstacles à la pleine réalisation et au plein exercice des droits de l'homme du peuple marshallais découlant de l'héritage nucléaire. Un questionnaire distinct sera distribué aux États. Les questionnaires permettront aux différents acteurs de partager des informations et témoigner de leurs expériences pertinentes. L'héritage des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall est unique et des consultations distinctes avec le gouvernement des Îles Marshall, sa commission nucléaire nationale et sa population permettront d'étoffer le présent rapport.

1. Veuillez décrire, à l'aide d'exemples et de récits concrets, les défis et les obstacles découlant de l'héritage nucléaire qui entravent la pleine réalisation et le plein exercice des droits de l'homme dans votre pays et la manière dont la discrimination et le colonialisme de l'après-Seconde Guerre mondiale ont contribué à la création et à l'existence de l'héritage nucléaire, ainsi que la manière dont cela a affecté la recherche de la responsabilité pour les violations des droits de l'homme liées à l'héritage nucléaire. En préparant vos contributions, veuillez inclure:
  - un résumé de toutes les données pertinentes qui montrent comment les installations nucléaires, les déchets nucléaires toxiques, les radiations nucléaires et la contamination ont menacé les droits de l'homme, y compris le droit à un environnement propre, sain et durable, et tous les mécanismes et outils mis en place pour mesurer et surveiller les incidences sur la pleine réalisation de ces droits.
  - toute information relative aux mesures spécifiques, y compris les politiques publiques, les législations, les pratiques ou les stratégies que votre gouvernement a prises, conformément au droit international applicable en matière de droits de l'homme, pour remédier aux incidences négatives sur les droits de l'homme et aux risques associés à l'extraction, à l'utilisation, au nettoyage, à l'élimination et/ou au stockage de matières nucléaires, ainsi que tout mécanisme pertinent permettant de garantir la responsabilité de ces engagements, y compris leurs moyens de mise en œuvre.
2. Veuillez identifier et donner des exemples de pratiques prometteuses et de défis liés au financement des efforts visant à remédier à l'impact négatif de l'héritage nucléaire sur le plein exercice des droits de l'homme, y compris les effets négatifs sur la santé et autres effets résultant de l'exposition aux déchets nucléaires et toxiques, aux radiations nucléaires et à la contamination résultant

de l'extraction, de l'utilisation, de l'assainissement, de l'élimination et/ou du stockage de matières nucléaires.

3. Veuillez inclure des exemples de pratiques prometteuses qui mettent en évidence la coopération internationale et multilatérale et les approches fondées sur les droits pour lutter contre les effets néfastes de l'extraction, de l'utilisation, du nettoyage, de l'élimination et/ou du stockage des matières nucléaires, notamment en ce qui concerne les moyens de subsistance, les terres et les écosystèmes marins. Quels sont les défis qui demeurent à ce sujet ?
4. Veuillez inclure toute information supplémentaire que vous jugez utile pour traiter les effets négatifs sur les droits de l'homme de l'extraction, de l'utilisation, du nettoyage, de l'élimination et/ou du stockage des matières nucléaires.